



## **SAINTE-EULALIE DE CERNON**

### Compte-rendu du conseil municipal

Jeudi 14 avril 2022

**Présents** : Le Maire CADENET Thierry, CRISTOL Bastien, FORESTIER Yoann,, GENIEZ Victorien, GLANDIERES Florian, TULSA Yoann, VIALA Philippe.

**Présents en visioconférence** :

FROMOND Marianne

Absents excusés : CROLY-LABOURDETTE Hélène (ayant donné pouvoir à CADENET Thierry), Marie-Laure VINAS

**Secrétaire** : FROMOND Marianne

**La séance est ouverte à 18H30.**

#### **1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

#### **2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes administratifs pour l'exercice 2021.

<b>BUDGET COMMUNE</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	293 496,58 €	640 724,36 €
<b>Recettes</b>	407 648,92 €	989 542,98 €

<b>BUDGET EAU</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	71 723,83 €	17 068,47 €
<b>Recettes</b>	80 987,61 €	20 787,25 €

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	41 445,93 €	44 731,86 €
<b>Recettes</b>	56 282,97 €	22 769 €

<b>BUDGET LOTISSEMENT</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	2 613,19 €	2 613,19 €
<b>Recettes</b>	2 613,19 €	1 533,19 €

### **3. DELIBERATIONS D'AFFECTION DES RESULTATS 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation de résultats proposée.

### **4. DELIBERATION POUR REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le virement de crédit de 20 000 € du budget annexe du lotissement sur le budget principal.

### **5. VOTE DES BUDGETS**

Le budget de la commune s'équilibre en fonctionnement à **686 262,34 €** et à **1 337 147,55 €** en investissement. Le budget est adopté à l'unanimité.

Le budget « EAU » s'équilibre à **130 313,20 €** en fonctionnement et à **108 993,32 €** en investissement. Le budget est adopté à l'unanimité.

Le budget « ASSAINISSEMENT » s'équilibre **82 587,79 €** en fonctionnement et à **97 522,60 €** en investissement. Le budget est adopté à l'unanimité.

### **6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION RELATIFS AUX TAXES DIRECTES LOCALES**

Les taux d'imposition relatifs aux taxes directes locales pour 2022 (inchangés) :

foncier bâti : 34,19

foncier non bâti : 62,00.

## **7. SUBVENTIONS VERSEES AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité l'octroi de subventions aux associations à hauteur de 12 440,00 €.

- Réseau des Cités Templières : 5 000 €
- Association Sportive Larzac Vallées : 700 €
- Foyer rural : 700 €
- Association La Case : 700 €
- Festival de musique de chambre : 700 €
- Festival de montgolfières : 1000 €
- Diane Sainte-Eulalie : 300 €
- Association Sainte-Eulalie Solidarités : 3 000 €
- SPA : 200 €
- APE école Jules Vernes : 140 €

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

- Suite au départ de Nicolas RIGAL du poste d'employé communal, le Maire informe le conseil municipal qu'en concertation avec les Maires des autres communes, il a été décidé de recruter Mike VIGOUROUX à compter du 25 avril.
- Une rencontre a été organisée entre le Maire et ses Adjoints, le parc naturel régional des grands causses et la société Boralex au sujet du projet éolien. Compte tenu de la législation en vigueur, des priorités dégagées lors du Plan Climat Air Énergie Territorial, il n'existe à ce jour pas d'opportunité de voir un parc éolien être développé sur la commune avec plusieurs années. Le projet est ajourné.
- Suite à un rappel du comptable public, le conseil municipal est prié de procéder à la revalorisation des loyers communaux. Le conseil municipal décide de procéder ainsi :  
Les baux commerciaux seront revalorisés tous les 3 ans au 1er juillet, à compter de cette année. Les loyers d'habitation seront revalorisés chaque année au 1er juillet.

**La séance est levée à 20h.**